



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 178-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.247

Déposée le : 04.09.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Gullotti (Tramelan, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
Classification : -

Passerelle piétonne aux Gorges du Pichoux : quo vadis ?

Petit historique :

2012/2013 : Les anciennes communes de Souboz et de Sornetan soutiennent le projet de passerelle piétonne aux Gorges du Pichoux.

2014 : La Commission de protection des sites et du paysage du canton de Berne donne un préavis favorable.

2016 : La Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage recommande de renoncer au projet pour raison d'atteintes au paysage.

2016 : L'OACOT ne donne pas d'autorisation au vu des oppositions de ladite commission fédérale et de l'association Pro Natura.

La situation actuelle du point de vue de la commune de Petit-Val n'est pas satisfaisante, car les Gorges du Pichoux sont un sanctuaire dont personne ne prend soin. Il n'y a plus de sentier entretenu, la route cantonale engendre nuisances et déchets non récupérés, les travaux routiers ne sont pas terminés depuis quelques années (grillages à l'entrée des gorges), l'afflux vers et autour du lac Vert (JU) est incontrôlé.

La commune de Petit-Val (créée en 2015) a présenté à l'OACOT et à l'association du Parc régional Chasseral des projets paysagers en lien avec les gorges pour accompagner l'aspect paysager et nature de chaque flanc du site.

Le canton du Jura de son côté a manifesté à plusieurs reprises son intérêt pour une gestion commune avec le canton de Berne.

Les autorités de la commune de Petit-Val aimeraient vivement relancer ce projet de passerelle avec les motivations suivantes :

- Le Jura bernois est à la recherche d'attractions touristiques « douces », « lentes », qui permettent de découvrir notre nature, nos paysages tout en faisant le lien avec une région/un village avec quelques perspectives économiques (hébergement, produits du terroir, etc.) ;
- Ce projet a une importance économique et touristique d'importance régionale, voire intercantonale, et mérite un soutien conjoint de la région de Grand Chasseral et des cantons de Berne et du Jura ;
- Soutenue par Berne Rando, la commune de Petit-Val est prête à développer un concept parkings/transports publics et circuits pédestres avec une gestion très restrictive de l'accès aux abords de la passerelle pour éviter les nuisances ;
- La commune de Petit-Val souhaite tout mettre en œuvre pour sauvegarder les espèces animales présentes sur site ;
- La protection de ce site nécessite une politique cohérente de protection du site et non un laisser-aller comme c'est le cas aujourd'hui.

La commune de Petit-Val regrette la situation actuelle de blocage, voire d'interdiction, car elle ne permet pas d'être proactif. Elle relève aussi que d'autres sites protégés peuvent bâtir des passerelles dans le respect des règles paysagères qu'elle s'engage à respecter.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Considérant l'importance du site et les conditions cadre que la commune de Petit-Val est prête à garantir, le canton de Berne peut-il jouer le rôle de médiateur dans ce dossier ?
2. À défaut, quels appuis le canton de Berne peut-il apporter pour débloquer la situation ?
3. Si les conditions cadre en matière environnementale sont garanties, n'y voit-il pas un potentiel touristique pour la région (synergie intercantonale) ?

Destinataire

- Grand Conseil